



Comité Technique Paritaire Départemental  
du 09 février 2010

DÉCLARATION LIMINAIRE

**DE NOUVELLES REGRESSIONS INFLIGÉES AUX PERSONNELS,  
UN BUDGET DÉPARTEMENTAL 2010 EN FAUX-SEMBLANTS...**

Madame la Présidente,

**Le Président de la République et le gouvernement ont mis en place un « plan de relance » qui ne répond en rien aux attentes sociales,** mais qui par contre est plus que favorable à la poursuite d'actions toutes dévouées aux plus riches et aux exigences du MEDEF.

Les Etats Généraux de l'Industrie, qu'ils soient nationaux ou régionaux, en sont révélateurs. La CGT y a porté toute une série de propositions, dont celle de la création d'un pôle financier public.

Seul le patronat est reparti avec le pactole lui permettant de garantir les dividendes de ses actionnaires !

**Tout au contraire, pour la CGT, il s'agit de mettre l'homme et la place du travail au coeur des choix économiques.**

La véritable solution à la crise passe par un renversement des priorités, par une nouvelle dynamique des investissements productifs, par la définition de critères rigoureux privilégiant l'efficacité économique et sociale plutôt que la recherche de la rentabilité immédiate pour les actionnaires. Pour cela il est nécessaire que toutes les institutions financières – banques et compagnies d'assurances publiques, privées et mutualistes, banques centrales, ministère des finances, organismes de collecte et de placement de l'épargne – remplissent un véritable service d'intérêt général.

**Le gouvernement et le président de la République se réjouissent de ce que le modèle social français permette au pays d'amortir plutôt mieux qu'ailleurs les effets de la crise systémique en cours.**

Les services de l'Etat et les fonctionnaires sont l'armature et le moteur de ce modèle social, certes insuffisant et pourtant si précieux. Au lieu de le conforter afin de mieux répondre à l'intérêt général, après avoir supprimé 100.000 emplois d'Etat depuis 2007, 100.000 suppressions nouvelles sont annoncées d'ici 2012 par le gouvernement.

La loi dite de mobilité du 03 août 2009 a généralisé le recours à l'emploi précaire et introduit la possibilité d'utiliser des intérimaires pour accomplir des missions jusqu'ici remplies par des agents publics.

Non content de ce travail de sape, le ministre Eric WOERTH annonce l'examen au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 11 février prochain du décret relatif à la réorientation professionnelle dans la Fonction Publique de l'Etat.

Ce décret permettra à l'administration de placer un agent en disponibilité d'office, c'est-à-dire sans aucun traitement ni indemnité, au motif que « son emploi a vocation

*à être supprimé dans le cadre de réorganisation ou d'évolution de l'activité du service dans lequel il est affecté ».*

Jusqu'à aujourd'hui la disponibilité était une position volontaire qui n'intervenait qu'à la demande de l'intéressé. La mise en disponibilité d'office ne pouvait intervenir qu'à l'expiration de congés de longue maladie ou de longue durée (article 51 de la loi 84-16) après avis médical et de la commission paritaire.

**Ce projet de décret vise bien à licencier des fonctionnaires pour motif économique, qui plus est sans indemnisation !**

**En matière de retraites, le gouvernement entend mettre à l'ordre du jour de nouvelles régressions.**

Les dispositions évoquées vont de la remise en cause du départ à l'âge de 60 ans, à la fin du calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de traitement pour les fonctionnaires.

Autrement dit, sous prétexte d'équité avec les salariés du régime général, la période de référence pour le calcul de la retraite pourrait être rallongée de 3 ans, voire davantage.

<p><b>Mettre à mal le principe même d'une Fonction Publique de carrière, vouloir programmer une baisse vertigineuse des pensions des fonctionnaires, pour la CGT c'est clair : c'est un NON qui n'est pas négociable !</b></p>
--

**Dans ce contexte général de régressions, vous nous présentez un budget 2010 départemental tout en faux-semblants.**

Il en est ainsi de la dotation globale de fonctionnement 2010 (33.174.310€) augmentée de 2.133.817€ par rapport à l'exécution du budget 2009 (31.040.493€).

**Cette augmentation, les personnels n'en verront pas la couleur !**

En réalité, l'intégration des loyers budgétaires couvrant à compter de 2010 l'intégralité des immeubles domaniaux augmente le seul poste « loyers » de 3.543.489€ sans améliorer les conditions de travail des personnels.

La vérité, c'est que la dotation globale de fonctionnement 2010 baisse de 1.409.672€ (3.543.489€-2.133.817€) par rapport à l'exécution 2009 à périmètre constant de crédits budgétaires réels !

**Ce que les personnels vont subir à travers ce budget 2010, c'est une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 4,54% !**

Et nous n'insisterons pas sur la farce des ratios budgétaires par agent, soit disant en augmentation, qui frise la malhonnêteté intellectuelle.

Madame la Présidente,

ce comité technique paritaire départemental se tient dans un climat de conflictualité qui ne cesse de s'enraciner face aux multiples conséquences de la fusion, de la crise systémique, de l'attaque inédite faite aux fonctionnaires dans leur emploi et leur retraite, au travers du budget départemental annonciateur de nouvelles dégradations des conditions de travail.

Les personnels ne cessent de le rappeler, comme dernièrement au travers de la mobilisation du 21 janvier, ou encore des actions des personnels des CPS (Centre Prélèvement Service).

**Ce que veulent entendre les agents de la DGFIP, ce ne sont pas des gargarismes d'autosatisfaction, mais bien des réponses concrètes face aux**

situations qu'ils vivent, notamment en matière de pouvoir d'achat, d'emploi, de conditions de travail et de perspective de retraite.

**POUR LA CGT ET LES PERSONNELS, L'HEURE EST À DE NOUVELLES MOBILISATIONS, UNITAIRES, SOLIDAIRES ET PUISSANTES, POUR REVENIR SUR LES NOMBREUX RECLS IMPOSÉS CES DERNIÈRES ANNÉES, ET OBTENIR DE VÉRITABLES RÉFORMES DE PROGRÈS.**

---